



Accueil de Loisirs Juillet – Août

Chers parents,

Nous avons dû cesser les activités de l'accueil de loisirs depuis le 16 mars 2020 en raison de la période de confinement.

A ce jour nous sommes en mesure de reprendre le cours de nos activités dans les conditions sanitaires requises et en nombre réduit.

Afin que l'Accueil de Loisirs puisse accueillir vos enfants en respectant toutes les règles sanitaires et de sécurité nécessaires, nous ne pouvons accueillir autant d'enfant que les années précédentes.

Compte-tenu du protocole sanitaire mis à disposition par la « Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative », des animateurs et des locaux dont nous disposons, nous ne pouvons accueillir qu'un nombre maximum d'enfants en même temps pour respecter les règles sanitaires et les gestes barrières.

L'Accueil de Loisirs sera ouvert du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet avec une capacité maximale de 30 enfants et du 17 au 28 août avec une capacité maximale de 20 enfants, afin de respecter le cadre du protocole sanitaire national.

L'Accueil de Loisirs sera fermé le 13 juillet et le 31 août.

Il est demandé aux parents de fournir le repas du midi et le goûter aux enfants. Aucun service de restauration ne sera assuré par la mairie.

Les jours de permanence pour l'inscription se dérouleront à Graine de Soleil :

Le Mercredi 24 juin, de 18h00 à 19h30

Le Jeudi 25 juin, de 16h30 à 18h00

Du fait de cette capacité d'accueil réduite, nous comptons sur votre compréhension.



Le Maire,
Pascal SEMONSUT

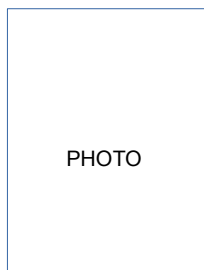


ACCUEIL DE LOISIRS GRAINE DE SOLEIL

DOSSIER D'INSCRIPTION 2019 - 2020



Accueil des enfants de la Petite Section au CM2 pour l'année scolaire 2019-2020



NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Date d'inscription à l'Accueil de Loisirs Juillet et Août

le mercredi 24 juin de 18h00 à 19h30
le jeudi 25 juin de 16h30 à 18h00

dans les locaux de Graine de Soleil

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte

(ne remplir le dossier que si l'enfant n'a pas été au périscolaire ou aux vacances sur l'année scolaire 2019/2020)

Pièce à fournir :

- Dossier d'inscription (fiche de renseignements+ autorisations + fiche sanitaire)
- Copie du carnet de santé
- Chèque de caution : 30€

INSCRIPTION JUILLET 2020

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total
Semaine 1 : du 6 au 10 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Semaine 2 : du 13 au 17 juillet		FERIE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Semaine 3 : du 20 au 24 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Semaine 4 : du 27 au 31 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
					TOTAL	

INSCRIPTION AOUT 2020

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total
Semaine 1 : du 17 au 21 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Semaine 2 : du 24 au 28 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



ACCUEIL DE LOISIRS GRAINE DE SOLEIL

DOSSIER D'INSCRIPTION 2019 - 2020



ENFANT

NOM :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Sexe :	<input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Féminin	
Date de naissance :	<input type="text"/>	Lieu de naissance :	<input type="text"/>
L'enfant vit chez :			
<input type="checkbox"/> ses deux parents	<input type="checkbox"/> son père	<input type="checkbox"/> sa mère	<input type="checkbox"/> en alternance

RESPONSABLES LÉGAUX

MÈRE

NOM :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>		
Code postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
☎ portable :	<input type="text"/>	@ :	<input type="text"/>

PÈRE

NOM :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>		
Code postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
☎ portable :	<input type="text"/>	@ :	<input type="text"/>

AUTRE (à préciser)

NOM :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
ORGANISME :	<input type="text"/>	Lien avec l'enfant :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>		
Code postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
☎ portable :	<input type="text"/>	@ :	<input type="text"/>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Numéro d'immatriculation CAF :	<input type="text"/>	Numéro d'immatriculation MSA :	<input type="text"/>
Quotient familial :	<input type="text"/>		

Personnes à prévenir en cas d'urgence (que les responsables légaux) :

NOM :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Lien avec l'enfant :	<input type="text"/>		
☎ portable :	<input type="text"/>		

Date et signature du ou des parents :



ACCUEIL DE LOISIRS GRAINE DE SOLEIL

DOSSIER D'INSCRIPTION 2019 – 2020



AUTORISATIONS

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de la promotion d'activités ou de manifestation de l'accueil de loisirs, j'autorise la publication d'images de mon enfants (photos et vidéos) sur les supports de communication de la commune.

OUI

NON

SORTIE

J'autorise mon enfant à partir seul de l'accueil de loisir à 17h00 et je dégage les organisateurs de toute responsabilité dès que mon enfant a quitté les locaux de l'accueil de loisirs (pour les + 8 ans uniquement).

OUI

NON

J'autorise mon enfant à participer aux sorties (véhiculées ou non) et activités extérieures organisées par l'équipe dans le cadre de l'accueil de loisir (piscine, sorties...)

OUI

NON

J'autorise M. ou Mme :

à venir chercher mon enfant à partir de 17h à l'accueil de loisirs.

Toute autre personnes venant chercher l'enfant devra être munie obligatoirement d'une autorisation datée et signée des parents et le directeur devra avoir été averti par l'un des deux parents auparavant.

J'autorise M. ou Mme :

à venir chercher mon enfant à partir de 17h à l'accueil de loisirs.

Toute autre personnes venant chercher l'enfant devra être munie obligatoirement d'une autorisation datée et signée des parents et le directeur devra avoir été averti par l'un des deux parents auparavant.

REGIME ALIMENTAIRE

- Allergies alimentaires (joindre PAI ou certificat médical établi par un allergologue) :

- Autre :

Je soussigné(e), responsable de l'enfant

, déclare exacts les renseignements portées sur cette fiche et avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Date :

Signature :



<h1>FICHE SANITAIRE DE LIAISON</h1>	1 – ENFANT
	NOM : <input type="text"/>
	PRÉNOM : <input type="text"/>
	DATE DE NAISSANCE : <input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	Hépatite B	<input type="text"/>
Tétanos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	Rubéole-Oreillons-Rougeole	<input type="text"/>
Poliomyélite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	Coqueluche	<input type="text"/>
Ou DT polio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	Autres (préciser)	<input type="text"/>
Ou Tétracoq	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>		
BCG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>		

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	VARICELLE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	ANGINE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	SCARLATINE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
COQUELUCHE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	OTITE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	ROUGEOLE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	OREILLONS <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...

PRÉCISEZ.

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR)

TÉL.FIXE : PORTABLE :

BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS



REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL PERISCOLAIRE

ACCUEIL DE LOISIRS

(Mercredis - Petites et grandes vacances)

"La Caisse d'Allocations Familiales soutien financièrement l'accueil de loisirs sans hébergement de Vienne En Val."

ou

"L'accueil de loisirs est financé grâce à un conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret et le versement d'une prestation de service."

ARTICLE 1

Gestion

La structure est gérée par la Commune de Vienne-en-Val. Les conditions de fonctionnement font l'objet du présent règlement pour l'année scolaire 2019/2020.

ARTICLE 2

Conditions d'admission et horaires

Périscolaire

La structure est ouverte aux enfants scolarisés de la maternelle à l'élémentaire.

Les jours et heures d'ouverture accueil périscolaire sont les suivants :

- **Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7 h à 8 h 20 puis le soir de 16 h 30 à 18 h 30**

Accueil périscolaire - Mercredis

Demi-journée

7 h - 12 h sans repas

7 h - 13h35 avec repas

12 h - 18 h avec repas

13h35 - 18 h sans repas

Journée

7 h - 18 h

Accueil de Loisirs - Vacances scolaires

L'Accueil de Loisirs fonctionne :

- 1 semaine aux vacances de Toussaint
- 1 semaine aux vacances d'hiver
- 1 semaine aux vacances de printemps
- 2 semaines fin Août
- 4 semaines en Juillet

De 7h 30 à 18h30

L'accueil de loisirs est prioritairement ouvert aux enfants des familles habitant Vienne en Val, puis, dans la limite des places disponibles, aux enfants habitant hors de la commune et ayant de la famille à Vienne en Val, enfin aux enfants habitant hors de la commune.

Pour ces deux dernières catégories, un tarif hors commune leur est appliqué (voir article 6)

Un accueil spécifique adapté aux enfants porteurs de handicap p

ARTICLE 3

Comportement

Un manque de respect envers le personnel entraînera selon la gravité, l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

ARTICLE 4

Modalités d'inscription

Pièces nécessaires à l'établissement du dossier :

- Fiches d'inscriptions (accueil périscolaire, accueil de loisirs petites et grandes vacances)
- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire
- Fiche d'autorisation de sortie
- Photocopie du carnet de santé
- 1 photo
- Attestation d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile

Le dossier d'inscription est à retirer dans les locaux de « Graine de Soleil » ou à la Mairie.

Pour l'accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire comporte : l'accueil avant et après l'école et les mercredis.

- Compléter la fiche d'inscription
- La fiche d'inscription complétée, devra être retournée à la responsable de l'accueil périscolaire la dernière semaine du mois précédent l'inscription (le planning des dates limites d'inscription est communiqué en début d'année scolaire)

Ex : pour le mois d'octobre, fiche d'inscription à rendre la dernière semaine de septembre.

Pour les inscriptions de septembre, les fiches d'inscription à compléter sont envoyées aux familles en juillet ou à retirer en Mairie pour les nouveaux inscrits.

Pour les mercredis :

Une possibilité d'inscription à la demande reste possible en prévenant le mercredi précédent.

Pour l'accueil de loisirs : petites et grandes vacances :

Pour chaque semaine l'inscription est possible pour 3, 4 ou 5 jours. Le nombre de jours étant déterminés lors de l'inscription.

ARTICLE 5

Conditions Générales

Les parents sont tenus aux horaires d'ouverture et fermeture du du périscolaire et de l'accueil de loisirs

L'arrivée ou le départ de l'enfant doit être obligatoirement signalé à un animateur. Notre responsabilité n'est engagée que lorsque les enfants sont accueillis par les animateurs.

Il est possible de récupérer l'enfant inscrit à l'accueil de loisirs (petites et grandes vacances, mercredis) à partir de 16 h.

Les enfants non inscrits ne pourront être acceptés à l'Accueil de Loisirs ou au périscolaire.

Pour les vacances : c'est le dépôt du chèque de caution qui valide

Les parents dont l'enfant arrive et/ou quitte seul l'Accueil de Loisirs ou le périscolaire, doivent le signaler par écrit lors de l'inscription.

Afin d'éviter tout problème, les personnes, autres que les parents venant chercher un enfant à titre exceptionnel, devront présenter une autorisation signée des parents, ainsi qu'une pièce d'identité.

- En cas de retard supérieur à 30 mn, sans contact des parents, l'enfant sera laissé à la responsabilité de la gendarmerie.

La commune dégage toute responsabilité en cas de perte d'effets personnels (vêtements, lunettes).

L'enfant malade ne pourra être accepté à l'Accueil de Loisirs ou au périscolaire.

Médicaments : La prise de médicaments n'est pas possible dans l'Accueil de Loisirs. Les traitements médicaux devront être pris au domicile personnel. (sauf : ventoline....)

ARTICLE 6

Tarifs

Les tarifs sont établis selon le quotient familial.

3 tarifs sont mis en place pour le périscolaire, 6 tarifs pour les mercredis après-midi avec repas et 9 tarifs commune pour l'accueil de loisirs et 1 tarif hors commune pour l'accueil de loisirs du mercredi et des petites et grandes vacances.

Pour le périscolaire :

Les parents inscrivent leurs enfants au plus tard le 15 du mois précédant (ex : 15 mai pour inscription au 1^{er} juin).

- Les élèves de l'élémentaire doivent apporter leur goûter.
- Celui-ci sera fourni aux élèves de la maternelle et sera facturé : 1.25 €

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi l'école se termine à 16 h 30.

Pour l'accueil de Loisirs - petites et grandes vacances :

Des dates d'inscriptions sont définies avant chaque vacances et signalées aux familles par courrier dans les cahiers des élèves, par voie d'affichage, et sur le site internet de la commune.

Pour l'accueil de Loisirs - mercredi :

Les parents inscrivent leurs enfants au plus tard le 15 du mois précédant.

Important

Une pénalité de 3,50 € sera demandée en cas de dépassement d'horaires (périscolaire ou accueil de loisirs).

ARTICLE 7

Dates d'inscription :

Pour la bonne marche du service et par respect envers le personnel d'animation, les dates d'inscription doivent être scrupuleusement respectées. En cas de manquement, l'Adjoint en charge de l'animation prend contact avec les parents pour leur signifier que, si cela se reproduit, il pourra être amené à remettre en cause l'inscription.

Gestion des absences :

Périscolaire

Toute absence doit être signalée 48h avant la séance à la directrice. Sauf en cas de maladie, justifiée par un certificat médical, toute absence non signalée sera facturée

Accueil de Loisirs - petites et grandes vacances

En cas de maladie de l'enfant, seule la présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant permettra d'annuler l'inscription à l'accueil de loisirs et le remboursement de la caution pour les petites et grandes vacances.

Les résiliations d'inscription pour tout autre motif qu'en cas de maladie, doivent faire l'objet d'un courrier et parvenir en mairie une semaine avant le début de l'accueil de loisirs.

Toute annulation non faite dans les délais entraînera la facturation d'une semaine.

Périscolaire - mercredi

Pour les repas : annulation une semaine à l'avance

Pour les activités : annulation 48 h à l'avance

Dans le cas contraire, les prestations seront facturées.

ARTICLE 8

Païement

Les frais de séjour, pour l'accueil de loisirs et le périscolaire sont à régler à la réception de la facture adressée aux familles mensuellement.

Le quotient familial sera pris en compte pour la facturation sur présentation des justificatifs lors de l'inscription.

La facture acquittée tient lieu d'attestation.

Le règlement en chèques vacances et tickets CESU est accepté.

Tout règlement devra être obligatoirement libellé à l'ordre du « Trésor Public » et déposé à la Mairie.

Pour les petites et grandes vacances une caution de 30 € par enfant est demandée à l'inscription

En cas de participation de comité d'entreprise, une attestation de présence peut être fournie ou remplie par la Mairie sur demande.

Il en est de même pour les attestations fiscales, relatives aux frais de garde déductibles en partie des impôts sur le revenu.

Les demandes sont à effectuer en Mairie.

ARTICLE 9

Fonctionnement et Encadrement du périscolaire

La structure est encadrée par des personnes qualifiées et dans le respect des normes d'encadrement fixées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les enfants de la maternelle sont conduits à l'école aux heures de classe et récupérés à 16h30 dès la sortie de la classe par les animateurs.

L'accueil se fait dans les locaux de « Graine de Soleil » situés en face de l'école.
Pour les enfants arrivant de bonne heure les parents pourront fournir une collation à consommer avant 8h15.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un enfant en dehors de l'enceinte de l'accueil périscolaire.

ARTICLE 10

Les Activités

L'accueil périscolaire n'étant pas une classe d'étude mais un lieu de détente où jeux et jouets sont mis à disposition, elle ne permet pas d'exiger de faire faire les devoirs scolaires. Cependant, une table sera mise à la disposition des enfants désireux de faire seuls leurs devoirs.

ARTICLE 11

Rencontre

Une réunion regroupant les parents des enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs, la coordinatrice animation, la responsable Accueil de Loisirs et l'adjointe chargée du secteur enfance et jeunesse, se tiendra chaque année en période de rentrée scolaire pour en présenter le fonctionnement dans son ensemble.

Par ailleurs, les parents peuvent rencontrer la directrice et son équipe pendant les temps périscolaires et les accueils et départs échelonnés durant les mercredis et les vacances.

Fait à Vienne-en-Val, le 27 juin 2019

Les responsables animation
Mme GEINDREAU Géraldine
Madame SOULLIER Laurence



Le Maire,
Odile DURAND

✂-----

COUPON DETACHABLE

**D'acceptation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs
Année 2019/2020**

Nom - Prénom des parents.....

Reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et en accepte les termes.

***A....., le.....
Signature***

Tarifs ALSH – Sans repas et goûter

Tarif journalier enfants hors commune : 21,00 €

Tarif journalier (commune) en fonction du Quotient familiale :

QF < 400	2,00 €
de 400 à 550	2,50 €
de 550 à 700	3,00 €
de 700 à 900	6,60 €
de 900 à 1100	10,60 €
de 1100 à 1300	13,60 €
de 1300 à 1600	15,60 €
de 1600 à 2000	16,60 €
QF > 2000	17,60 €

Les inscriptions seront acceptés pour 3, 4 ou 5 jours par semaine

Une dégressivité sur la durée sera appliquée pour les enfants fréquentant une semaine complète :

- 1ère semaine plein tarif, 2ème semaine moins 5 %, 3ème semaine moins 10%

Une dégressivité par enfant sera appliquée :

1er enfant plein tarif, 2ème enfant moins 5 %, 3ème enfant moins 10 %